Mémoire

Présentation du CIREF à la Commission spéciale sur les droits de l'enfant et de la protection de la jeunesse

4 février 2020

Notre ***Centre international de recherche et d'éducation familiale*** (le CIREF), axé sur la famille, et qui souhaite ardemment la voir heureuse et en santé, ne peut demeurer silencieux en cette période de notre histoire québécoise où la société entière et non seulement la ***Direction de la protection de la jeunesse*** se penche sur cette grande question : **Comment éviter des drames comme celui de la petite de 7 ans de Granby, décédée suite à des actes de maltraitance en son foyer ?**

Maltraiter un enfant est inadmissible !

Non, jamais de maltraitance ! Voilà ce que nous désirons de tout cœur, avec les nombreuses personnes qui, résolument, se sont prononcées dans le cadre de la ***Commission Laurent*** à la demande du gouvernement Legault.

Tout acte de maltraitance envers un enfant est inacceptable, criminel ! Combien il est important que toute personne — homme ou femme — en arrive à comprendre et assumer cette première loi de la vie : ***Respecte et aime ton semblable !*** Ce devoir humain fondamental appelle les parents à intérioriser cette grande vérité : ***L'enfant a un immense besoin de l'amour de ses parents.*** N'est-ce pas une condition essentielle pour que tout enfant apprenne à naître à la vie et à s'humaniser ?

Un premier acte de violence à proscrire...

En notre époque profondément marquée par un vent généralisé de violence physique et psychologique, pouvons-nous dissimuler que le premier acte de violence à proscrire qui est celui de l'atteinte à la vie de l'enfant qui se développe dans le sein maternel ? L'avortement chirurgical, la pilule abortive ou le stérilet sont manifestement des actes de violence à un être humain à divers stages de son développement.

Cet acte meurtrier de l'être humain en devenir — que l'on tend socialement nous faire reconnaître comme anodin, voire obligatoire et même « sacré » dans certains cas — est un mal grave qui, loin de favoriser un meilleur ordre du mondial pour l'humanité, pervertit notre monde de la santé, de l'éducation, des médias, de la politique, des organismes nationaux et internationaux, etc.

Le 15 février 2005, l'ancien journaliste québécois, Monsieur André Pratte, dans le Journal *La Presse de Montréal,* portait ce regrettable diagnostic : « Quand 31 000 des 106 000 grossesses survenues dans une année (au Québec) se terminent par un avortement provoqué, c'est un problème de santé publique ».

Au Québec, l'avortement est une conséquence de la Révolution tranquille des années 1960, qui s'est développée dans les milieux intellectuels et s'est exprimée par le relativisme moral qui nous a entraînés dans une profonde crise sociale et personnelle. Comme un tsunami, elle n'a rien épargné, même pas la famille, aujourd'hui profondément blessée.

Au cours des audiences de la ***Commission Laurent***, des personnes ont affirmé que la protection de la jeunesse est **l'affaire de tous, c**e que notre CIREF approuve entièrement. Cela reconnu, qu'avons-nous à faire concrètement au Québec pour relever le grand défi de respecter l'enfant dans le sein de sa mère ?

Rien de mieux, croyons-nous, que d'**éduquer notre peuple au droit de l'enfant conçu** de naître et de vivre sa vie. Il faut aussi **réclamer et obtenir une loi protectrice de l'enfant** tout au long de son développement intra-utérin et après sa naissance.

Ces deux exigences fondamentales reliées au respect de la grande aventure de l'être humain (qui commence dès la fécondation de l'ovule, comme

l'affirment les scientifiques) ne sont-elles pas le préalable obligé de toute société civilisée et véritablement progressiste ?

Le résultat du Québec fou de ses enfants : un succès, vraiment ?

Le rêve d'un Québec fou de ses enfants au début des années 1990, qui consistait à placer le jeune enfant, non plus au centre de sa famille, mais plutôt au centre de la société, a-t-il porté les fruits désirés ? Pas du tout, malheureusement.

Le premier paragraphe de l'article titré ***La fin du déni,*** paru dans le Journal ***Le Devoir***, les 16 et 17 novembre 2019, dans lequel Monsieur Jean-François Nadeau, journaliste, non seulement rapporte, mais développe admirablement le témoignage de Monsieur Camil Bouchard, psychologue, est celui-ci : **Une effroyable catastrophe sociale**.

C'est bien ce que nous lisons dans ce premier paragraphe :

> *On a été longtemps en déni »,* en déni de la réalité, dit au bout du fil, depuis Sept-Îles, Camil Bouchard. *« Il a fallu attendre Granby »,* c'est-à-dire l'histoire de cette petite fille au destin tragique, pour que le drame vécu par des milliers d'enfants du Québec soit perçu, enfin pleinement pour ce qui est vraiment : une effroyable catastrophe sociale.

Le deuxième paragraphe de l'article ***La fin du déni*** abordant ***l****es* nombreux signalements des enfants du Québec à la DPJ nous permet de reconnaître que Monsieur Camil Bouchard en arrive à exprimer ceci : « Si on ne ***change pas les fondements de tout ça, il y en aura de plus en plus. »***

> *Chaque jour, les signalements d'enfants du Québec, c'est l'équivalent de trois autobus scolaires pleins »,* explique l'ancien député doublé d'un chercheur en psychologie communautaire réputé. *« On parle d'à peu près 105 000 signalements par année, parmi lesquels environ 40 % sont retenus.* En 1999, Camil Bouchard avait signé un rapport intitulé *Un Québec fou de ses enfants*, auquel on continue souvent de faire référence. Il était à Sept-Îles cette semaine pour participer, bénévolement comme il le fait depuis un moment, à des ateliers pour tenter de redresser la situation. « Si on ne ***change pas les fondements de tout ça****, il y en aura de plus en plus. »*

Le changement des fondements de tout ça, bien que non précisé par Monsieur Camil Bouchard, sous-entendrait-il qu'à l'avenir, la société entière du Québec, et non seulement toute personne œuvrant dans le Département de la protection de la jeunesse aurait, avant tout, à reconnaître :

- Que l'enfant n'appartient pas à l'État, mais à la cellule de base de toute société : la famille ?
- Qu'un État québécois socialiste — faisant fi du statut, de la mission et des droits des parents — ne répondra jamais aux besoins de l'enfant en quête de parents adéquatement formée à sa mission parentale ?

Notre CIREF ose l'espérer, afin que s'opère un réel changement des fondements de notre société.

Revenir aux familles comme premier élément de solution

Le 18 mars 1991, grande fut ma joie de lire un article paru dans le journal *Le Devoir*, signé par Madame Suzanne Lemire, ex-directrice de la ***Protection de la jeunesse des Services sociaux du Centre-du-Québec*** ! En voici un extrait qui a de quoi interpeller, en particulier, tous les actuels et futurs professionnels de la santé et du bien-être des enfants de moins de 18 ans.

> Dans les prochaines années, l'approche des praticiens devra tenir compte beaucoup des parents. Il faut reprendre les familles comme premier élément de solution. Il serait faux de croire que les parents démissionnent plus vite qu'avant, mais ils manquent de ressources. Ils se font tellement charrier par les modes, d'une philosophie à une autre.

Aujourd'hui, serait-il possible que le premier élément de solution proposée par Monsieur Bouchard : **CHANGER LES FONDEMENTS DE TOUT ÇA,** rejoigne de plus en plus celui de Madame Lemire : **REPRENDRE LES FAMILLES COMME PREMIER ÉLÉMENT DE SOLUTION ?**

Notre CIREF le souhaite ardemment, car les échecs de tout programme ont pour cause principale une orientation philosophique erronée ou des fondements inadéquats.
L'heure nous paraît grandement venue que vienne un important changement social qui replacera l'enfant dans sa famille. Ceci nous permettra d'apprendre

ou de réapprendre socialement l'importance des parents et de mieux saisir la valeur du foyer, première et indispensable école d'amour, de socialisation et de formation humaine et spirituelle de l'enfant. Cela, en tenant compte du très grand besoin d'aide et de formation de plusieurs parents pour mieux assumer leur mission.

.

Le réseau public des garderies est-il né dans le seul intérêt des enfants ?

Le 13 décembre 2016, après avoir lu et relu deux articles dont les auteurs **ont choisi l'option-famille,** je n'ai pu résister de réagir à l'article de Monsieur Jean-François Nadeau : *Le regard inquiet de la mère des CPE*, paru dans le journal Le Devoir du 25 novembre 2016.

Mon article s'intitulait : *Madame Pauline Marois, aviez-vous vraiment travaillé dans le seul intérêt des enfants en implantant le réseau public des garderies ?* En voici quelques extraits.

> Malheureusement, en vous lisant, Madame Marois, ce n'est pas ce que je constate comme résultat de l'implantation du réseau public de garderies qui aura bientôt vingt ans, que vous avez favorisé à partir de votre conviction que « l'égalité entre les hommes et les femmes commençait par des services aux familles, aux enfants en particulier ».
> J'y vois davantage, comme l'exprimait si bien à la télé le regretté Pierre Bourgault, le 15 mars 1997, « une proposition faite sur mesure pour les parents, mais pas pour les enfants… »
> S'il était encore de ce monde, je souhaiterais vivement qu'il ait le courage de vous le redire en toute liberté et je me permets de le laisser s'adresser à vous :
>
> ***Chère Pauline,***
>
> ***Lorsque tu dis que tu as travaillé dans le seul intérêt des enfants, je regrette de devoir te dire que je ne partage pas ton opinion. Si c'était vrai, tu aurais favorisé pour eux le besoin et le droit fondamental de vivre dans la joie et la détente leur petite enfance au sein de leur foyer.***
> ***Avouons que ce n'est pas ce que tu as fait. Au contraire, en voulant faire implanter le réseau public des garderies au Québec — ce qui***

t'est apparu très progressiste — tu as réussi à faire sortir un grand nombre d'enfants de leur foyer. Comme on l'a fait, antérieurement, au Canada, pour les enfants d'autochtones et dans les pays socialistes où les garderies et l'école ont joué le rôle de parents. Que l'État prenne à charge l'enfant est, à mes yeux, une grave erreur.

Et ces autres paroles :

Selon moi, chère Pauline, tu as souscrit à l'idéologie anti familiale qui méprise ou rejette l'enfant dès sa conception — quand ce dernier ne fait pas l'affaire —, tu t'es laissé convaincre de la nécessité de retirer l'enfant de son foyer prématurément, sous prétexte de mieux le préparer pour l'école.

En agissant ainsi, tu as largement contribué à la désintégration de la cellule familiale, à qui revient de droit la charge de s'occuper de ses petits. Reconnais, Pauline, que tu n'es pas allée à la source du grave problème de nombreux jeunes parents d'aujourd'hui, qui n'ont pas été préparés à assumer l'importante mission parentale, pour le régler adéquatement et efficacement. Loin de là ! Pourtant, c'était cela ta responsabilité.

Aller au cœur du problème réel des parents, à mon avis, c'est tout autre chose que de favoriser une égalité des sexes dissociée du concept de la complémentarité, c'est tout autre chose que de favoriser l'accès au marché du travail et à un revenu aux femmes, c'est tout autre chose que de contribuer à la croissance économique, à la croissance du PIB, etc., de notre société.

Ces conquêtes féminines que vous valorisez, Madame Marois, ne se sont-elles pas opérées au détriment des enfants de 0 à 6 ans ? Et par suite au détriment de la société tout entière ?

Un rappel des paroles pleines de sens de Monsieur Pierre Bourgault

En 1999, dans ma brochure **« Papa, maman, j'ai besoin de vous ! » Pourquoi ce cri ?,** je rapportais ces paroles de Monsieur Pierre Bourgault, qui le 15 mars 1997, était interrogé par Madame Anne-Marie Dussault à Télé-Québec sur le projet de la maternelle, à temps plein pour les enfants de cinq ans. En voici un extrait :

> C'est une erreur que les parents abandonnent leurs enfants. C'est une proposition faite sur mesure pour les parents, mais pas pour les enfants. Ce n'est pas bon pour le développement de leur affectivité. À 14 ans ou 15 ans, les enfants le leur rappelleront. Que les parents s'occupent de leurs enfants ! Le prix à payer de l'abandon de leurs enfants sera effrayant. On réinvente sous prétexte qu'on est en retard. Mais par rapport à quoi ? Ça m'inquiète !

Aujourd'hui, ces paroles de Monsieur Pierre Bourgault, devrait-on les ignorer ? Au contraire, ces paroles, pleines de sens, devraient être pour nous tous, sans oublier nos élus, un précieux encouragement à dire oui au retour de la famille.

Cela dit, pourrions-nous espérer que dans un avenir prochain, les ***Ministères de la Famille et de l'Éducation*** acceptent de reconnaître qu'être au service de la famille ne signifie pas seulement offrir aux parents des mesures de conciliations travail-famille en favorisant des services de garderies sur place, ou en offrant prématurément l'école en bas âge, qui est une réponse non aux besoins de l'enfant, mais à ceux des parents travailleurs, que si bien dit plus haut.

Agir ainsi, ce serait continuer de placer l'enfant au centre de la société et non de le placer au centre de sa famille sous l'influence « des modes d'une philosophie à une autre. » Cela, au nom d'un État pseudo-progressif. Ce serait oublier ou faire fi de l'importante Commission Laurent qui nous a révélée, rappelons-le : *une effroyable catastrophe sociale.*

On ne naît pas parents, il faut apprendre ce métier

On ne naît pas parents, c'est vrai ! Il nous faut l'apprendre. Qu'elle en est la première condition fondamentale pour en faire l'apprentissage ?

Un article, paru dans le journal Presse, le 16 décembre 2015, sous le titre : ***C'est terrible, ce qu'on a vécu !*** dont l'auteure est Madame Élisabeth Ashini, une Innue à la retraite ayant œuvré comme infirmière, me semble fort bien nous le dire par ces quelques paroles :

> On n'a pas appris à être des parents parce qu'on ne voyait pas nos parents. Moi, j'ai eu beaucoup d'amour de ma famille avant d'être enlevée (à 9 ans). Ce n'est pas tout le monde qui a eu ça.

Quelle sublime leçon nous est transmise par ce précieux témoignage de Madame Ashini : **On apprend à être des parents, dès sa petite enfance, en voyant ses parents agir.**

Ce bref enseignement, ô combien profond, n'aurions-nous pas à le faire nôtre et le transmettre à notre tour, à qui veut bien l'entendre dans notre société québécoise ?

Replacer l'enfant au centre de sa famille : une stratégie gagnante

Au Québec, après avoir, pendant plusieurs années, incité les femmes à conserver ou développer leur autonomie financière, sous prétexte que c'était la première des conditions pour développer l'égalité homme-femme, où encore un moyen de surmonter la séparation ou le divorce du couple devenu si fréquents, dans notre monde et au moment où le coût de la vie est si élevé, ne serait-ce pas une stratégie gagnante de replacer le jeune enfant dans sa famille, dans notre Québec d'aujourd'hui ?

À cette question fondamentale, un grand nombre d'ingénieurs sociaux de notre temps, déterminés à détruire la famille, diront fort probablement : **« Non, car ce serait rejeter nos acquis si durement gagnés ! »** À l'heure où la carrière féminine est grandement valorisée aux dépens de la carrière maternelle, de nombreuses femmes y reconnaîtront, à ne pas en douter, l'exigence d'un profond dépassement de soi qu'elles n'ont pas le courage d'envisager...
Beaucoup, cependant, soucieuses d'aller au cœur de la grave problématique des enfants négligés, maltraités, pour y faire face et le solutionner, diront : **Oui, c'est un impératif et une urgence qui s'imposent !** Cela, en sachant qu'il n'est jamais trop tard pour changer l'orientation philosophique ou le fondement inadéquat de toute situation inadéquate, ce qui est évidemment le cas des

105 000 signalements d'enfants par année à la DPJ, situation courageusement identifiée comme **une effroyable catastrophe sociale**.

Pour que la perspective de replacer le jeune enfant dans sa famille soit véritablement comprise, reconnue réaliste et pour qu'elle porte de bons résultats, dans notre société, ne faudra-t-il pas que nous en arrivions, avant tout, à intérioriser ces deux conditions de base :

- Savoir que les parents n'ont pas seulement le droit, mais le devoir de réclamer de nos élus les conditions essentielles pour assumer avec amour et compétence leur mission parentale dans la complémentarité.
- Parce que de nombreux parents « manquent de ressources », il faudrait leur offrir une formation de qualité qui les rendra plus aptes à assumer leur tâche. Cela aidera leurs enfants à s'acheminer vers la pleine maturité humaine et spirituelle.

Pour conclure : un outil

Règle générale, les parents aiment leurs enfants et aspirent à leur donner le meilleur d'eux-mêmes. Fort de cette conviction, comme professionnel (le) s de la santé et du bien-être, nous avons la responsabilité d'aider les parents à faire de leur milieu familial un lieu où leurs enfants s'épanouiront.

Ce milieu familial sain permettra aux enfants d'être initiés à la vie, de vivre en paix leur prime enfance, de construire leur identité masculine ou féminine et de bâtir leur confiance en soi au contact de leurs parents, eux qui aiment leurs enfants et que les enfants aiment sans condition. Il permettra aussi à l'enfant d'être initié au mystère de Dieu de façon personnalisée par des parents qui savent que lui seul peut combler le cœur totalement.

Pour aider les parents à assurer un bon départ de la vie chez leurs enfants, notre CIREF, quant à lui, dispose d'un nouveau site web www.ciref.ca qui promeut une nouvelle culture : ***la culture de l'amour et de la sexualité intégrés, de la naissance à la maturité.*** Dans ce site, tous les visiteurs découvriront un précieux enseignement, tout en apprenant à la ***Rubrique Campus virtuel*** qu'ils ont la possibilité de s'inscrire à une première formation de base à distance : ***L'intégration de l'amour et de la sexualité chez l'enfant de 0 à 12 ans.***

Tous les professionnels actuels et à venir du monde de la santé et du bien-être, de l'éducation, de la politique, du monde religieux, sans oublier les parents et les futurs parents, voulant devenir agents formateurs des parents, sont particulièrement les bienvenus à suivre cette formation de base, requise pour suivre trois autres formations.

Grâce à cet enseignement, peut-être, plusieurs trouveront un moyen privilégié, pour opérer le changement du fondement de société requis pour qu'il y ait de moins en moins de signalements à la DPJ d'enfants et d'ados maltraités.

C'est l'un de mes désirs les plus chers.

Solange Lefebvre-Pageau